

SOMMAIRE des sujets proposés:

- 1) Gestion des voies de communication – Mobilité
- 2) Sécurité des personnes et Risques majeurs
- 3) Urbanisme et Environnement
- 4) Ecoles, Enfance et Jeunesse
- 5) Propreté et Incivilités
- 6) Fiscalité locale
- 7) Politique Culturelle
- 8) Politique d'avenir, à court, moyen et long terme.

Réponses de Fuveau Toujours :

1) Gestion des voies de communication – mobilité

- a. Pensez-vous pouvoir répondre à la demande de modification des zones « hors agglomération » en zones « agglomération », avec tous les aspects qui s'y rapportent : éclairage, trottoirs, passages pour piétons, limitation de vitesse, entretien, revêtement, abribus, voies douces, en particulier sur la RD 96 (Entre le rond-point de l'Europe et le carrefour avec le chemin Saint-François), La RD 96 et le CD6 (La Barque) ?

Les limites d'agglomération dépendent de bons nombres de facteurs, continuité du bâti, zones urbanisées, classements particuliers des voies...

Une meilleure sécurisation routière peut souvent être apportée, avec des études spécifiques à chaque lieu, et c'est ce que, nous nous engageons à réaliser en toute transparence.

- b. Quelle sera la politique de la ville et son engagement en ce qui concerne les voies communales, les chemins ruraux, les chemins privés ?

La politique de la ville au sens stricte du terme ne prend pas en compte la nature des voies mais une gestion de la délinquance et des quartiers sensibles.

Nous continuerons à mener une politique d'entretien et d'amélioration des voies, afin d'assurer une meilleure mobilité pour les Fuvelains.

- c. Prévoyez-vous de programmer régulièrement le débroussaillage et l'élagage des abords des voies publiques, l'entretien de leurs fossés en bordure pour l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales ?

Ces opérations sont annuellement programmées et respectent un arrêté préfectoral sur les risques incendie.

Nous prévoyons de les pérenniser et de les accentuer à la demande des administrés.

2) Sécurité des personnes et risques majeurs

- a. Envisagez-vous des décisions nouvelles en matière de politique de sécurité des personnes et des biens, par rapport à l'existant ?

Oui

- b. Lesquels de ces points pourront être approfondis : La pose d'éclairages avec capteurs, les caméras de surveillance, l'entretien des Vallats avec les risques d'inondation y afférents, , l'avertissement de la population en cas de risque majeur, la circulation de produits dangereux ?

A l'exception des éclairages à déclenchement avec capteurs, tous ces points existent déjà et seront, bien entendu, maintenus et renforcés.

Nous privilégions l'extinction de certains secteurs et édifices, conformément à la dernière réglementation en vigueur sur ce sujet.

3) Urbanisme et environnement

- a. Quelle sera votre position vis-à-vis du dossier « Château l'Arc » (S.C.A. de Château l'Arc et le permis d'Aménager en date du 18 Juillet 2019) ?

La position de la commune sera la même qu'actuellement, c'est-à-dire défendre les intérêts de la commune et de ses administrés tout en respectant les lois et l'environnement.

- b. Quelles seront, pour vous, les zones nouvelles à urbaniser ?

Encore faut-il être décisionnaire ! le futur PLUi, et sa déclinaison à Fuveau, tiendra compte de l'objectif fixé dans le PADD voté en décembre 2019, à savoir une urbanisation maîtrisée et à taille humaine.

- c. Quelle sera la position de la Municipalité au regard des logements sociaux ?

Nous ne changerons pas notre politique : réaliser des logements locatifs sociaux à taille humaine pour tous les Fuvélains.

- d. Comment envisagez-vous le PLUi prévu pour 2021/2022 ? Notamment en termes d'environnement, de permis de construire maisons, commerces, industrie, et de préservation des terres cultivables, des espaces forestiers et des espaces verts

L'environnement sera au cœur du développement urbain futur de Fuveau. Toutes les composantes de l'aménagement du territoire seront traitées dans la plus grande transparence, en consultant et concertant, afin d'aboutir à une Co-construction de Fuveau, avec tous les Fuvélains : c'est notre méthode de travail qui a déjà été employée lors de l'élaboration du PLU de 2008.

4) Ecoles, Enfance et Jeunesse

Quelle sera la politique prévisionnelle de la Commune :

- i. Evolution de la carte scolaire (Création d'une nouvelle école), ou statut quo ?
Bien entendu, et nous l'avons toujours fait, nous suivrons de près l'évolution des effectifs de la commune et la construction d'un nouvel équipement scolaire pourrait être envisagé si le besoin se faisait ressentir. Pour rappel, les ouvertures de classe ne sont pas de compétence communale mais de celle de l'Etat (Education Nationale).
- ii. Par rapport à l'Enfance et la Jeunesse ? (Crèches, assistantes maternelles, loisirs extra-scolaires, activités périscolaires, etc...)
L'enfance et la jeunesse ont toujours été une de nos priorités et pour preuve son budget de fonctionnement est le plus important dans le budget général de la commune. Bien sûr, il est évident que nous continuerons dans cette direction.
- iii. La restauration scolaire, évolution ou statut quo ?
La restauration scolaire a toujours été au centre de nos attentions avec une augmentation de 50% de composantes bio depuis 2014 dans les repas; une commission de menu regroupant les services, l' élu, les parents ; la mise en place des actions anti gaspi, un choix de prestataire fait en concertation avec les parents, avec un cahier des charges plus que contraint notamment avec l'obligation de fournir des produits bios et locaux. Evoluer, bien sûr, nous l'avons toujours fait en améliorant aussi les conditions d'accueil lors des repas, nous continuerons à aller dans le sens de l'évolution.

5) Propreté et incivilités

- a. Sera-t-il programmé la mise en place de caméras sur les PAV (Points d'Apport Volontaires) ?
Ce dispositif est déjà étudié actuellement pour une prochaine mise en place
- b. Ferez-vous des propositions au nom de la Commune en plus de l'offre CT2, pour faciliter la collecte des déchets verts ? (Amélioration de la déchetterie de Rousset, création de zones de dépôts, ramassage communal)
Ce dispositif est déjà étudié actuellement pour une prochaine mise en place. Les membres de notre équipe siègent en commission et leurs interventions vont déjà dans ce sens.
- c. Quelles seront les propositions de la Commune pour inciter les professionnels à cesser les dépôts sauvages ?
Des mesures sont déjà prises et mises en place pour lutter contre ces dépôts sauvages, et on a constaté que leur renforcement a payé.

- d. Pouvez-vous envisager la mise en place d'un nettoyage des trottoirs, places et chaussées de Fuveau ? avec des délais définis (par exemple pour le quartier X chaque semaine le mercredi ? ou tous les quinze jours chaque mardi ...)

Ce planning est déjà établi avec la possibilité d'être renforcé

6) Fiscalité locale

- a. Prévoyez-vous une diminution, stabilité, augmentation de la fiscalité ?
Dans la droite ligne de notre politique, les impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 1998 (date de la dernière augmentation), nous continuerons ainsi à avoir une gestion saine, en ne faisant pas peser le poids fiscal aux administrés déjà bien impactés depuis les politiques publiques de ces dernières années, tout en continuant à réaliser des équipements publics pour tous et fournir un service public de qualité.
- b. Peut-on envisager légalement une diminution pour les plus démunis ?
Les plus démunis sont exonérés.
- c. Quelles seront vos priorités sur la répartition financière du budget communal ?
Nous continuerons à adopter une politique pour le bien-être de nos enfants et de notre Bel Âge, avec encore actuellement le plus gros poste allant à l'enfance et la jeunesse.

7) Politique Culturelle

- a) Comment envisagez-vous de développer la culture à Fuveau
La culture est importante pour notre équipe. Pour rappel, c'est notre municipalité qui a créé l'école de musique municipale et le pôle culturel Jean Bonfillon. Nous continuerons dans ce sens. D'ailleurs, un budget a été voté pour la construction du pôle culturel que nous n'avons pas pu réaliser durant les 6 années de mandat.
- b) Et d'organiser des événements dans des locaux mieux adaptés avec un accueil de qualité pour le public ! (expositions ...)
Cela va avec l'évolution de notre pôle culturel (question précédente) dont le budget a d'ores et déjà été voté

8) Politique d'avenir, à court, moyen et long terme.

Comment concevez-vous les relations avec les Comités d'Intérêt de Quartier ?
Réactualisation, Renouvellement et Application de la Charte signée avec la Mairie en 2016 ?
Notre souhait serait notamment de pouvoir participer autant que faire se peut et modestement à la gestion de la ville, notamment par la consultation en amont et en tout cas et avant toute délibération/décision

- a. Nous avons compris que vous seriez favorable à la création d'un Conseil Citoyen (Information, consultation, concertation, Co-construction) Est-ce exact ?
Les CIQ sont des partenaires et de vrais relais de proximité pour la municipalité. Les échanges et les informations sont des éléments importants pour mener les projets de la commune.
Cependant, concernant la charte des CIQ, il serait en premier lieu opportun que TOUS les CIQ la respectent ! Ce qui n'a pas du tout été le cas depuis 2016, alors que la municipalité a rempli pleinement ses engagements.
Un conseil citoyen pourrait aller dans le sens des différentes commissions, comités, organes de consultations et de concertation que nous avons mis en place. Informer, consulter, concerter et Co-construire font partie de nos principes et de nos méthodes de travail dans tous les projets réalisés durant le mandat.
- b. Quelle sera votre engagement pour une attractivité renforcée de notre commune, quelles mesures en faveur du tourisme, mais aussi pour faciliter la pérennisation et les créations de commerces au centre-ville ?
Notre engagement est de tous les instants, et pas que durant la période électorale. Nous avons toujours travaillé dans ce sens et nous continuerons à faire de Fuveau une commune dynamique. Le tourisme à Fuveau se porte bien, et nous allons affecter des locaux plus grands à l'office de tourisme entre autres choses. Il existe une veille commerciale au sein de notre municipalité et le dispositif continuera.
- c. Quelle sera votre position vis-à-vis :
- i. De la transition écologique ?
Avec la mise en place de l'agenda 21 et la labellisation de Fuveau comme territoire durable, Fuveau est déjà dans cette démarche depuis 2011. Nous poursuivrons les actions nécessaires et impulserons de nouvelles pratiques pour le respect de notre environnement.
 - ii. Des rapports avec la Métropole et le Département pour éviter un non-engagement de leur part vis-à-vis de la Commune ?
La municipalité a toujours entrepris des démarches depuis 2001 pour défendre la commune dans les différentes instances de coopération intercommunale ou auprès d'autres collectivités comme le conseil départemental. Les rapports avec le conseil départemental sont très bons depuis 2015, ce qui a permis le déblocage du contournement de la Barque.
 - iii. De la place des seniors dans notre village : Quelle gestion pour le futur foyer logement ? Quelle probabilité pour la création d'une Maison du Bel-Age avec aide aux difficultés administratives, Quelle probabilité pour la création d'un service de santé spécifique avec des spécialistes des pathologies personnes âgées, quels loisirs proposés ?
Le Bel Âge a toujours été au centre de nos préoccupations, avec un budget alloué, des ateliers de préventions de qualité mis en place depuis 2016, des animations, une veille sociale lors du déclenchement des plans de sauvegarde ... Avec l'ouverture de la résidence autonomie (et non foyer logement), il y aura

un décloisonnement qui permettra d'envisager de mettre en place des actions, des services spécifiques, activités, loisirs en partenariat avec le CCAS. Cette organisation a déjà été envisagée avec les gestionnaires. Concernant la Maison du Bel Âge, sa création est déjà enclenchée avec les services du département depuis plusieurs mois.

- iv. Des Associations Fuvélaines (Répartition des subventions municipales) ?
Si vous avez bien suivi nos actions, vous savez déjà que les locaux mis à disposition des associations sont gratuits, ce qui est loin d'être le cas dans les autres communes. Des subventions municipales sont attribuées sur des critères objectifs définis en début de mandat par notre équipe majoritaire. Nous continuerons dans ce sens car les associations sont de vrais vecteurs de lien social pour Fuveau.

MERCI POUR VOTRE DILIGENCE ET CONFIANCE
